

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 6 MARS 2023, 19 H 30
Salle du conseil située au 160 chemin George-Bonnallie

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2023
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 28 février 2023
 - 5.3 Rapport verbal de la représentante à la MRC de Memphrémagog
 - 5.4 Octroi de subventions 2023
 - 5.5 Nomination d’un maire suppléant
 - 5.6 Liste des immeubles en vente pour non-paiement de taxes
 - 5.7 Substitution de membres élus au sein de deux comités municipaux
 - 5.8 Nomination d’un élu à la Table de concertation des aînés de la MRC de Memphrémagog
6. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET PATRIMOINE
 - 6.1 Dépôt du rapport de consultation du plan de transport actif
 - 6.2 Entente d’enregistrement – ajout d’un tronçon sentier au réseau du Sentier Transcanadien
 - 6.3 Présentation d’un concert d’Orford sur la route en juillet 2023
 - 6.4 Demande d’aide financière au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog
 - 6.5 Appui à la demande de subvention présentée par le Marché public d’Eastman au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog
 - 6.6 Nomination d’une nouvelle responsable de la bibliothèque Danielle Simard et d’une représentante au Réseau biblio de l’Estrie
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Approbation du rapport annuel 2022 des activités en sécurité incendie
 - 7.2 Amendement no 2 à l’entente de services aux sinistrés
 - 7.3 Prime de garde et horaire de fin de semaine pour les pompiers et les premiers répondants
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Octroi du contrat de fourniture et d’épandage d’abat-poussière pour la saison 2023
 - 8.2 Mandat pour travaux d’isolation et de revêtement ignifuge de bâtiments municipaux
 - 8.3 Demande au gouvernement du Québec d’accélérer la mise en place d’actions permettant d’accroître la sécurité des piétons, des cyclistes et de toutes les usagères et de tous les usagers de la route
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Dépôt du bilan 2022 en urbanisme et environnement
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en février 2023
 - 10.2 Réouverture du chemin des Pruches vers le chemin de la Bourgade
 - 10.3 Adoption du Règlement no 2023-02 abrogeant le Règlement no 2019-06 relatif à la démolition d’immeubles
 - 10.4 Adoption du Règlement no 2022-18 modifiant le règlement de zonage no 2012-08 afin de permettre des établissements d’hébergement de court séjour de type auberge dans la zone V-11, sous réserve d’un contingentement
 - 10.5 Adoption Règlement no 2023-03 modifiant le règlement d’usages conditionnels no 2017-05 afin d’augmenter le nombre maximal de logements autorisés pour l’usage « habitation multifamiliale »

- 10.69 Adoption du Règlement no 2023-04-63 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone V-10
- 10.70 Adoption du Règlement no 2023-04-64 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone V-11
- 10.71 Adoption du Règlement no 2023-04-65 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone V-12
- 10.72 Adoption du Règlement no 2023-04-66 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone V-13
- 10.73 Adoption du Règlement no 2023-04-67 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone V-14
- 10.74 Adoption du Règlement no 2023-04-68 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone V-15
- 10.75 Adoption du Règlement no 2023-04-69 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone V-16
- 10.76 Adoption du Règlement no 2023-04-70 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone V-17
- 10.77 Adoption du Règlement no 2023-04-71 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone V-18
- 10.78 Adoption du Règlement no 2023-04-72 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone V-19
- 10.79 Adoption du Règlement no 2023-04-73 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone V-20
- 10.80 Adoption du Règlement no 2023-04-74 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone V-21
- 10.81 Adoption du Règlement no 2023-04-75 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone V-22
- 10.82 Adoption du Règlement no 2023-04-76 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone V-23
- 10.83 Adoption du Règlement no 2023-04-77 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone RT-1
- 10.84 Adoption du Règlement no 2023-04-78 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone RT-2
- 10.85 Adoption du Règlement no 2023-04-79 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone ID-1
- 10.86 Adoption du Règlement no 2023-04-80 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone ID-2
- 10.87 Adoption du Règlement no 2023-04-81 modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de prohiber les résidences principales de tourisme dans la zone ID-3
- 10.88 Adoption du Règlement no 2023-04-résiduel modifiant le Règlement de zonage no 2012-08 afin de de mettre à jour les définitions associées à une résidence touristique et de confirmer la prohibition d'une résidence principale de tourisme dans les zones où cet usage est déjà prohibé
- 10.89 Résolution déterminant la date des registres tenus en vertu de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités – en lien avec les règlements no 2023-04-1 à 2023-04-81 modifiant le règlement de zonage no 2012-08
- 10.90 Adoption du Règlement no 2023-05 déterminant le territoire assujéti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis
- 10.91 Demande de dérogation pour une enseigne en forme d'ours à l'intersection des chemins George-Bonnallie et Pic-de-l'ours RUR-8/PIIA4 (lot 6 386 464)
- 10.92 Demandes de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 10.93 Changement de dénomination d'un chemin et transmission à la Commission de toponymie
- 10.94 Signature d'un acte de cession en faveur de Monbel inc.
- 10.95 Avis de motion visant l'adoption de la résolution ayant pour objet de donner une autorisation en vertu du règlement no 2019-07 relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- 10.96 Résolution adoptant le premier projet de résolution de PPCMOI – Quincaillerie Eastman et fixant la date de l'assemblée de consultation

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE